

LANTIC INC. / ROGERS SUGAR INC. Politique de dénonciation

Dénonciation

Conformément à nos règles de gouvernance et à la Charte du comité de vérification, tout employé, fournisseur ou client de Lantic Inc. («Lantic») a la possibilité de signaler et de divulguer, de manière confidentielle, toute préoccupation ou plainte concernant :

- Un acte illégal ou illicite, qu'il soit civil ou criminel ;
- Une violation du Code de conduite des affaires en vigueur ;
- Une violation ou un manquement à la mise en œuvre ou au respect de toute politique approuvée de Lantic ou de Rogers Sugar Inc. ;
- Une infraction délibérée aux lois ou règlements fédéraux ou provinciaux ;
- Des pratiques commerciales, comptables ou de vérification douteuses ;
- Toute faiblesse grave dans les contrôles internes ;
- Une pratique dangereuse susceptible de causer un préjudice physique ou des dommages à une personne ou à un bien, mettant en péril les actifs de Lantic ou de Rogers Sugar Inc. ainsi que leur stabilité financière.

Si, après avoir discuté ou soulevé la question avec votre contact d'affaires, votre superviseur, le vice-président des finances ou le chef de la direction, vous estimez qu'aucune mesure corrective appropriée n'a été mise en place pour remédier à la faiblesse ou à l'élément douteux, vous pouvez utiliser le numéro sans frais ci-dessous pour faire part de vos préoccupations aux membres suivants du Comité de vérification :

Numéro de téléphone sans frais	Nom du membre du comité de vérification	Courriel
1-844-563-4427	Daniel Lafrance	whistle@lantic.ca
1-844-563-4427	Michael A. Heskin	whistle@lantic.ca